Force Ouvrière
Finances Calvados

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand
14034 Caen Cedex

"Et vivre, c'est ne pas se résigner" (Albert Camus)

CHS-CT du 8 septembre 2022 : Liminaire

Monsieur le Président,

La loi 2019-828 du 6 août 2019 de « transformation de la Fonction Publique », vaste réforme issue du programme « Action publique 2022 » combattue par **FO Finances**, acte la disparition d'une certaine conception républicaine de la Fonction publique. Son article 2 institue, dans les trois versants de la Fonction Publique, une instance unique pour débattre des sujets d'intérêt collectif : le Comité Social d'Administration (CSA), issu de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT) actuels. Ceci constitue un recul préjudiciable aux agents

Certes, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail sera obligatoirement créée au sein du CSA, à partir d'un certain seuil d'effectifs fixé à 200 pour la Fonction Publique d'État. A compter du 1er janvier 2023, cette instance spécialisée exercera des attributions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité Social, mais sans avoir à connaître les restructurations et réorganisations de services, ce que nous déplorons.

Dans les entreprises du semi-public, la fusion des instances CE, DP, CHSCT en un CSE, a abouti à la disparition des prérogatives et à l'affaiblissement des missions du CHSCT.

La politique continuelle de destruction de l'emploi public dans le Ministère de l'Économie des Finances et de la Relance, dégrade les conditions de travail et aggrave le mal être des agents, alors que l'employeur a l'obligation pénale de mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels, permettant la mise en œuvre des mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art L 4121-1 du Code du Travail).

Depuis le début de l'année 2020, la crise sanitaire mondiale sans précédent liée à la pandémie de la COVID19 a mis en évidence la fragilité et les fractures de notre société, avec de graves conséquences sanitaires, économiques et sociales et met en lumière les conséquences délétères de la gestion comptable de l'Emploi Public. Depuis les débuts de cette crise, les CHSCT ont démontré leur utilité comme force de propositions essentielle auprès des administrations.

Pour rappel, après la constitution des CHSDI, issus des grèves de 1989 au Ministère, les CHSCT sont créés en 2012, en réponse aux besoins des agents pour l'amélioration des conditions de travail, pour le respect des prescriptions légales et réglementaires, l'analyse des risques professionnels, les enquêtes et les visites régulières des services. Ils ont dans la période, largement démontré leur importance, leur pertinence et leur nécessité.

FO Finances revendique l'abrogation de la loi « transformation de la Fonction Publique », le maintien du réseau des CHSCT et des CHSCT Spéciaux du MEFR avec leurs prérogatives, et l'amélioration de la politique ministérielle santé, sécurité au travail.

Le point 2 de l'ordre du jour est consacré à ce sujet d'importance majeure pour les collègues de l'INSEE, des douanes et de la DGFiP. Réduit à une simple présentation, ce qui en dit long sur l'importance du dialogue social dans nos administrations, il n'est pas même accompagné d'un quelconque document de travail. Les organisations syndicales, **FO Finances** en premier s'en étonne et s'en inquiète.

La publication des circulaires et du règlement intérieur type sont prévues fin 2022 seulement alors que ces instances seront mises en place en janvier 2023.

La question des droits et moyens octroyés aux futurs élus est une question centrale pour le maintien d'un dialogue social de qualité. Le bateau dérive et l'administration continue de naviguer à vue

Les représentants FO Finances 14 reviendront en séance sur l'ensemble des sujets inscrits à l'ordre du jour.

LES REPRÉSENTANTS FO FINANCES EN CHS-CT :
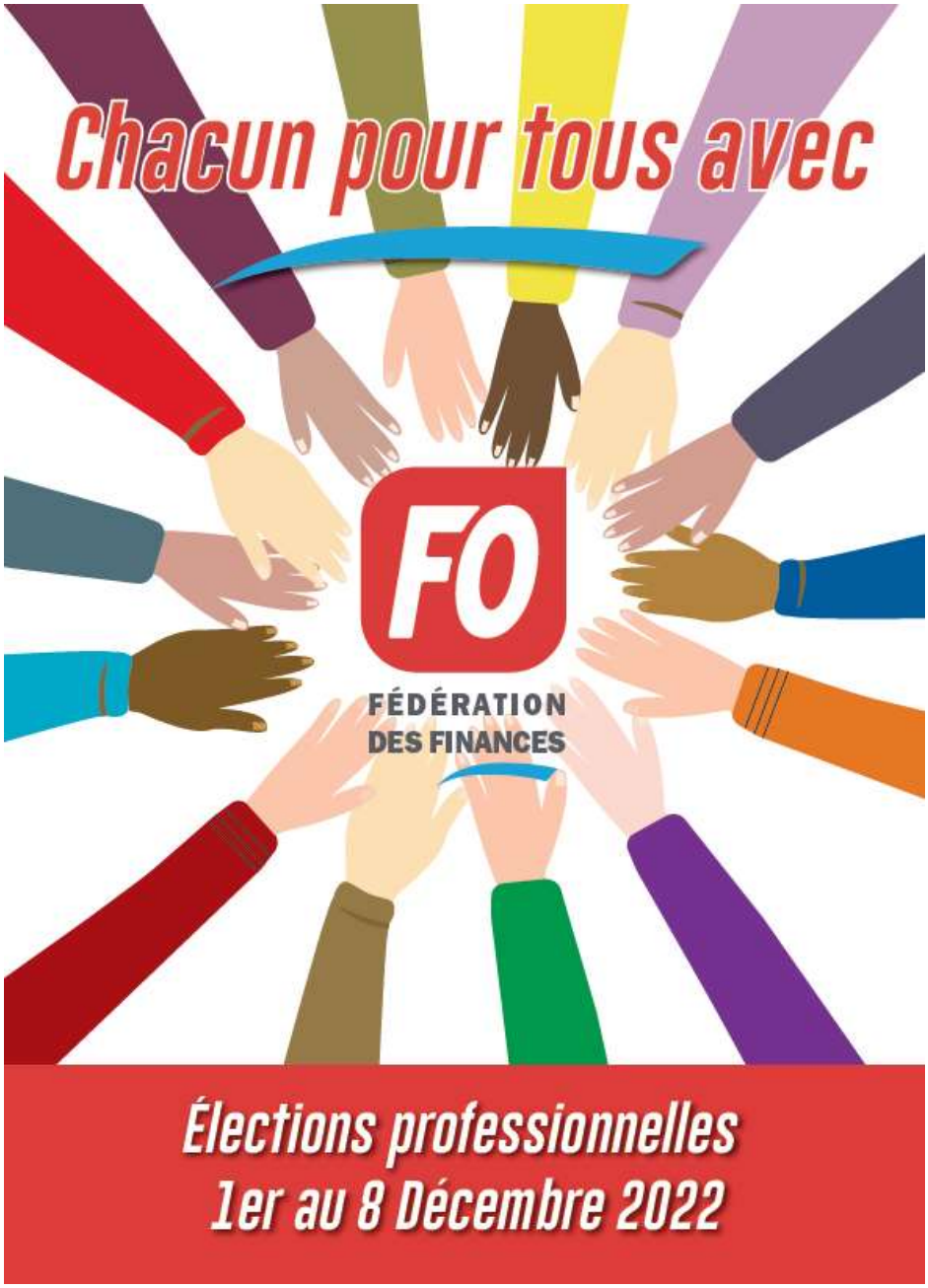
Bruno **GILBERT**, Eric **GRANDMOUGIN**, Audrey **LAIGLE**
Elodie **GILBERT**, Christelle **OUTREQUIN**, Sabrina **VOISIN**